



• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs BIO d'Île-de-France

Focus eau et Bio

Observatoire Régional de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE en Ile-de-France 2026

Chiffres clés au 31/12/2025





• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Sommaire

1. Méthodologie4
2. L'eau et ses enjeux en Ile-de-France5-9
3. Les Zones Prioritaires d'Actions d'Île-de-France10-23



Méthodologie

Qu'est-ce que le Focus Eau?

Ce Focus Eau est un état des lieux approfondi de l'Agriculture Biologique sur les zones à enjeux Eau de la Région Ile-de-France. Il permet dans la durée de mesurer l'impact des actions en faveur de l'AB, soutenues par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sur ces zones.

Il est réalisé par l'équipe de l'Observatoire Régional de l'AB en Ile de France (ORAB) du GAB IdF qui produit chaque année un état des lieux le plus complet possible de l'amont (production et circuits de distribution des fermes en AB) et de l'aval de la Région Ile-de-France.

L'ORAB est le fruit d'un traitement minutieux des informations récoltées par les agents du GAB IdF dans le cadre de leurs missions d'animation et de conseil auprès des fermes de 1988 à aujourd'hui, des chiffres globaux fournis par l'Agence Bio (notifications des fermes bio ou en conversion et des opérateurs de l'aval), des attestations de production des exploitations établies par les organismes certificateurs, des données du dernier recensement Agreste (2020), des données sur les Aires d'Alimentation de Captages, captages prioritaires, etc. fournies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

La réalisation de ces publications est soutenue par la Région Ile-de-France et l'AESN, en lien avec la DRIAAF et l'Agence Bio.





• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs BIO d'Île-de-France

2. L'eau et ses enjeux en Île-de-France

1. L'agriculture et l'eau en Île-de-France6
2. La prévention comme solution à la pollution agricole7
3. L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau8
4. L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)9



L'agriculture et l'eau en Ile-de-France

Une situation d'urgence

La France est tenue par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) de **restituer un bon niveau de qualité des eaux** sur son territoire. Pour le bassin Seine-Normandie, dont fait partie l'Ile-de-France, cela nécessite de réduire les rejets de polluants classiques dont une majorité est d'origine agricole (*SDAGE Seine-Normandie*). En effet, l'état des lieux du bassin montre que **70% des masses d'eau souterraines** se situent dans un état chimique médiocre.

Les différents types d'espaces sur la région Ile-de-France se répartissent ainsi : 50% d'espaces agricoles, 26 % d'espaces boisés, 22,5 % d'espaces urbains et 1,5% de surfaces en eau. Cela démontre bien l'impact potentiel de l'activité agricole dans la réduction des pollutions.

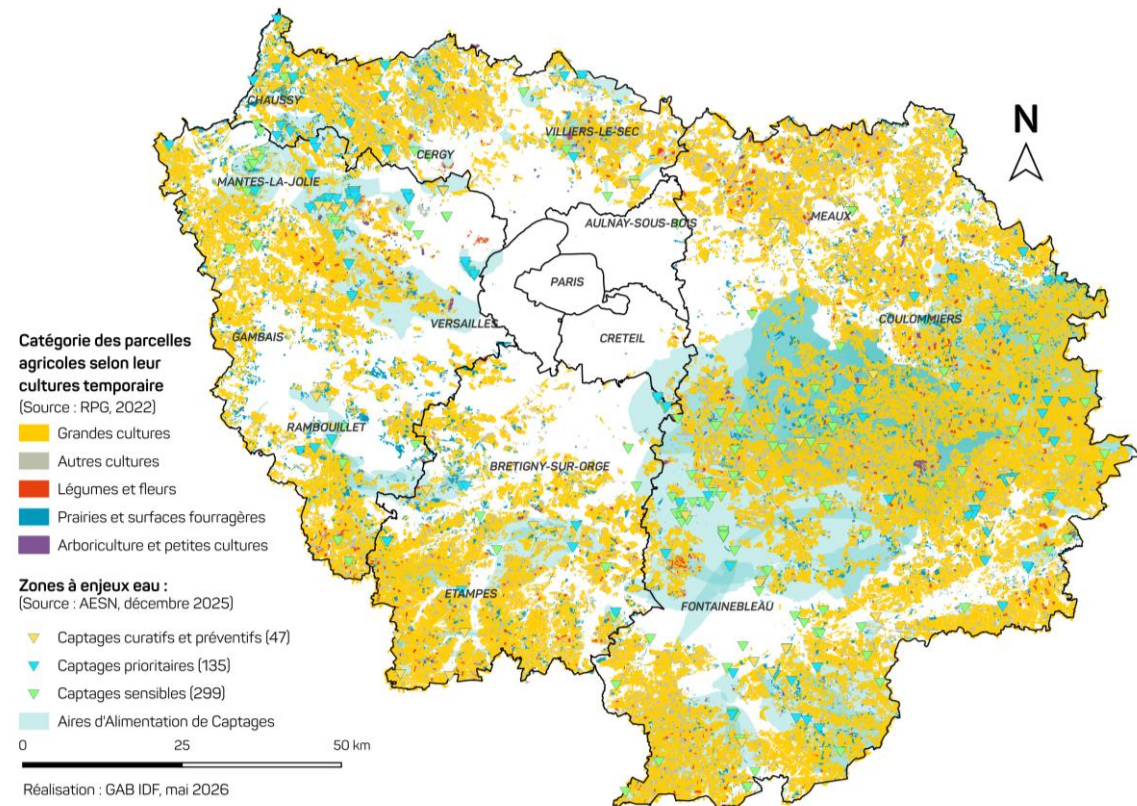
En avril 2018, un plan d'actions porté par le gouvernement, à l'échelle nationale, sur les produits phytopharmaceutiques a été publié. Un autre en juin 2018, spécifiquement pour la sortie du glyphosate. Ces documents s'inscrivent en complément du plan Ecophyto II de 2016. (*L'eau et les milieux aquatiques en Ile-de-France, janvier 2020, DRIEE*).

Mieux comprendre

Qu'est-ce qu'une Aire d'Alimentation de Captage ?

« C'est l'ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage ou, autrement dit, l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement ». (Source: LEMA, n°2006-1772, article 21).

Carte de répartition en Ile-de-France des parcelles agricoles, des aires d'alimentation de captage et des points de captage





La prévention comme solution à la pollution agricole

Actions mises en œuvre pour améliorer les pratiques agricoles et limiter les risques de pollutions diffuses :

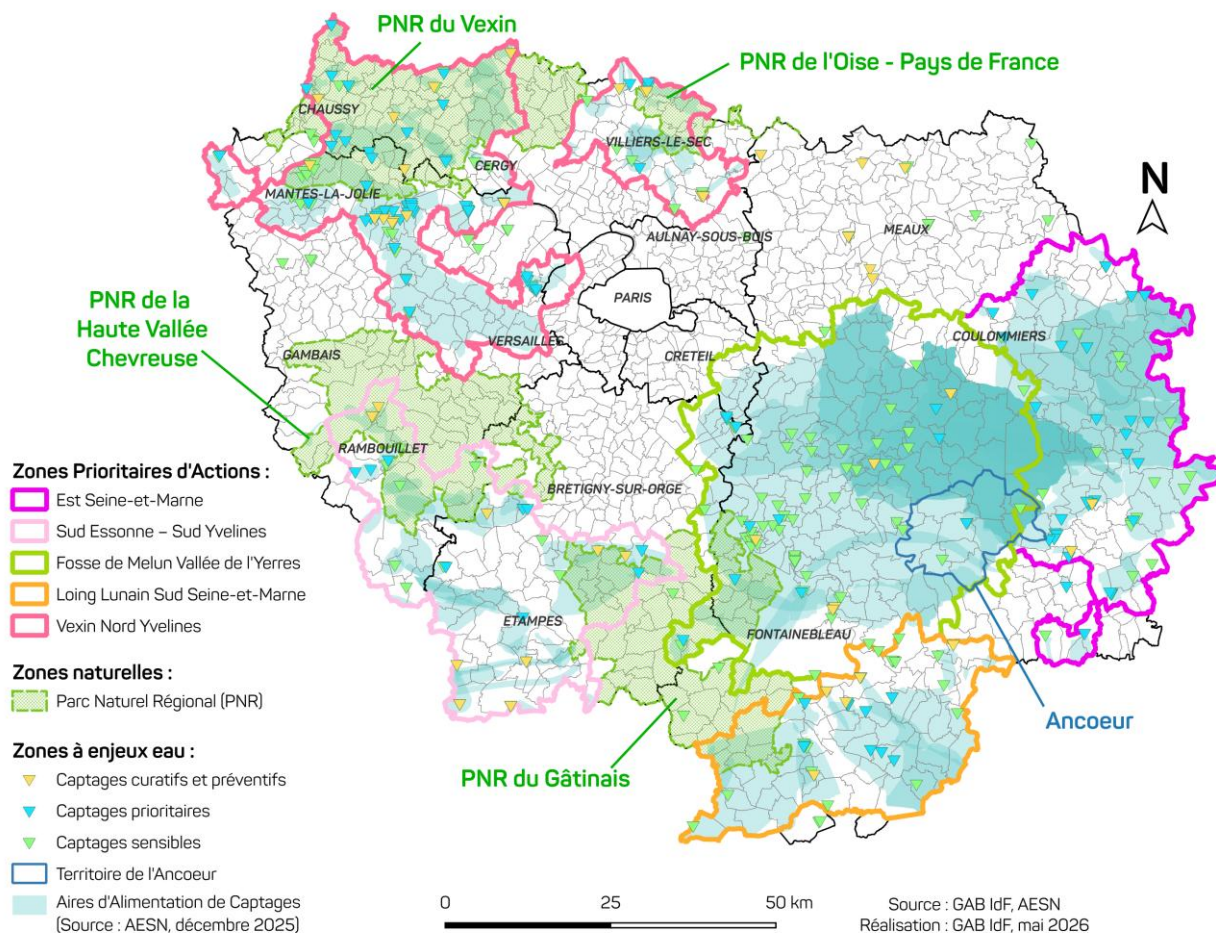
Depuis 2008 : une convention lie le GAB IdF et l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur des territoires ciblés pour des actions prioritaires.

Depuis 2019 : une animation territoriale est mise en place sur des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA) en partenariat avec les maîtres d'ouvrage d'eau potable et les collectivités (cf. page 13 à 22).

Depuis 2022 : la ZPA du Vexin Nord Yvelines intègre le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise dans la nouvelle convention qui lie le GAB IdF et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Les acteurs de terrain dont le GAB IdF, en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages eau potable, sensibilisent et accompagnent les agriculteurs conventionnels vers l'agriculture biologique et des pratiques plus respectueuses de la ressource. Des aides financières de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie viennent soutenir le développement de l'Agriculture Biologique.

Carte des territoires à enjeu eau où sont menées des actions d'animation du GAB





L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau

Mieux comprendre

L'agriculture biologique, parce qu'elle n'utilise ni pesticide ni engrais chimique de synthèse, est une solution efficace, crédible et économe pour préserver la qualité de l'eau. L'eau qui alimente les nappes a une concentration nitrique moyenne de l'ordre de 30 mg/L en agriculture biologique, quand il n'est pas rare d'enregistrer des teneurs de plus de 100 mg/l sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle. (Source : CNRS)

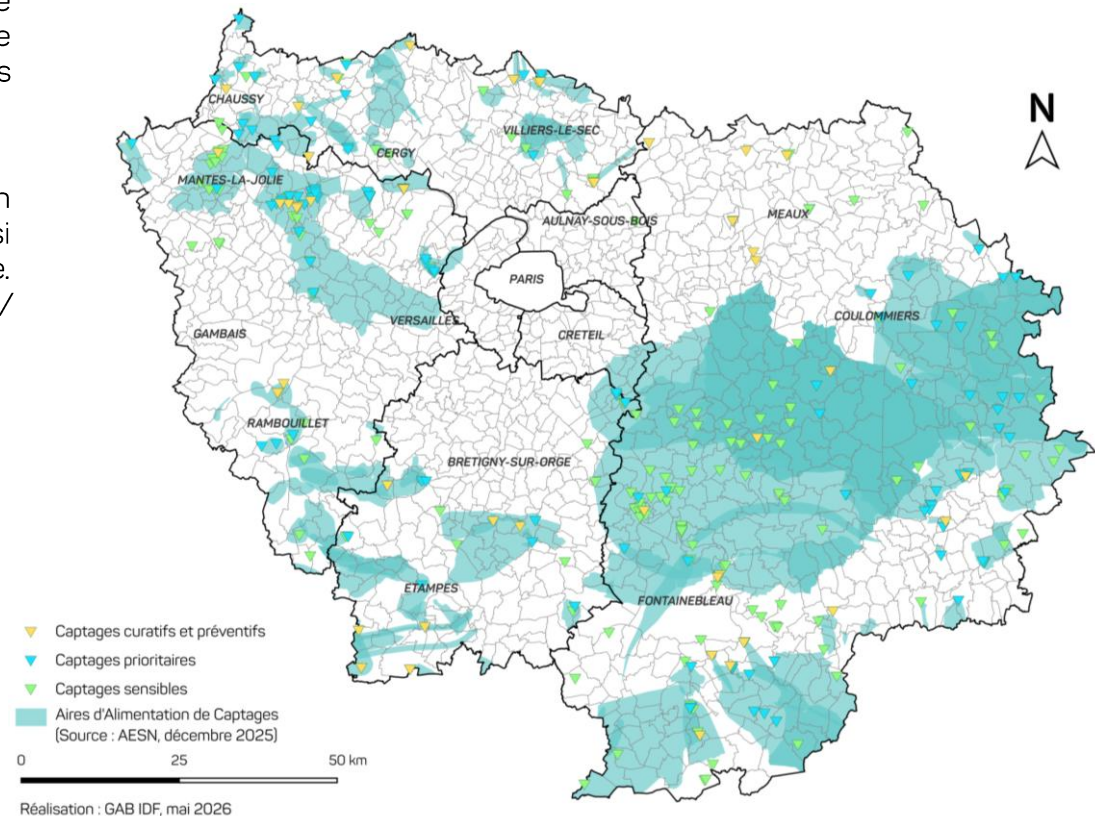
- 45% C'est la diminution de la concentration en nitrates qui serait enregistrée en aval d'un bassin versant si toutes les surfaces étaient converties à l'agriculture biologique. (d'après une simulation faite en Seine-et-Marne par le CNRS / PIREN-Seine - 2014)

Le classement des captages et des AAC

La **délimitation des AAC** se fait par des études hydrogéologiques. Les AAC dites « prioritaires » sont ciblées grâce aux captages prioritaires au titre du Grenelle ou de la Conférence environnementale. Les AAC dites « sensibles », le sont par les captages identifiés sensibles dans le SDAGE et le 12^{ème} programme d'intervention de l'AESN.

Les délimitations des AAC évoluent constamment. Précisons que notre travail d'analyse tout au long de ce focus s'est fait par rapport aux 708 communes situées sur les AAC et aux 649 sur les 5 ZPA. La dernière mise à jour date de décembre 2025 (Source : Agence de l'Eau Seine Normandie).

Carte des Aires d'Alimentation de Captages et des captages sur la région Ile-de-France





L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

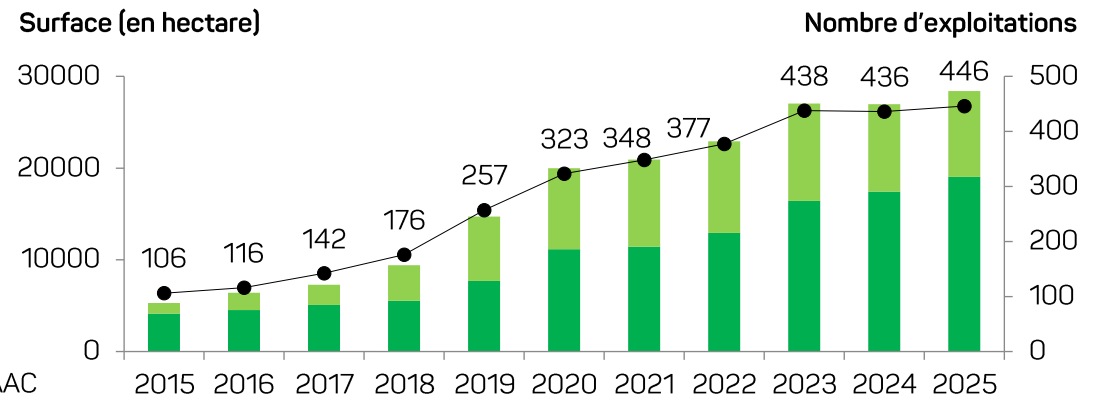
A retenir

+2,3% de fermes et +5,2% de surfaces engagées en AB entre 2024 et 2025. Sur les 10 dernières années, on note une évolution très favorable à l'AB : **près de 4 fois plus** d'exploitations en AB situées sur les AAC d'Ile-de-France, qui s'explique par le développement de l'AB sur les AAC ainsi que par la mise à jour et l'élargissement des AAC dont la dernière date de décembre 2025.

- Surface en conversion sur les AAC
- Surface bio sur les AAC
- Nombre d'exploitations en AB sur les AAC

Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces sur les AAC

(Source : GAB IdF, 31/12/2025)



	Nombre d'exploitations sur les AAC	Part* des exploitations engagées en AB situées sur des AAC	Surface bio sur les AAC	Part* des surfaces en bio situées sur des AAC	Surface en conversion sur les AAC	Part* des surfaces en conversion situées sur des AAC	Total des Surfaces en AB sur les AAC	Part* des surfaces en AB situées sur des AAC
2016	116	46,8%	4 529	47,6%	1 866	50,5%	6 395	48,4%
2017	142	48,3%	5 075	50,7%	2 201	42,6%	7 275	48%
2018	176	48,5%	5 552	51,6%	3 867	42,0%	9 419	47,2%
2019	257	57,5%	7 685	63,2%	7 044	59,8%	14 729	61,5%
2020	323	57,2%	11 145	64,9%	8 846	55,5%	19 991	60,4%
2021	348	56,4%	11 420	64,2%	9 508	54,1%	20 928	59,2%
2022	377	57,0%	12 951	62,6%	9 952	56,5%	22 903	59,8%
2023	438	65,7%	16 435	73,3%	10 605	64,8%	27 040	69,7%
2024	436	65%	17 420	72,8%	9 556	65,7%	26 976	70,1%
2025	446	66,5%	19 050	76,8%	9 336	69,1%	28 386	74,1%

* calculée par rapport au nombre total d'exploitations en AB et aux surfaces bio et en conversion.

3. Les Zones Prioritaires d'Actions d'Ile-de-France



• GAB ÎdF •
Les Agriculteurs BIO d'Ile-de-France

1. La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)11-12
2. Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA13
3. Fosse de Melun - Vallée de l'Yerres14-15
4. Sud Essonne – Sud Yvelines16-17
5. Est Seine-et-Marne18-19
6. Loing Lunain Sud Seine-et-Marne20-21
7. Vexin Nord Yvelines22-23



La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)

5 zones

649 communes

133 captages prioritaires

Mieux comprendre

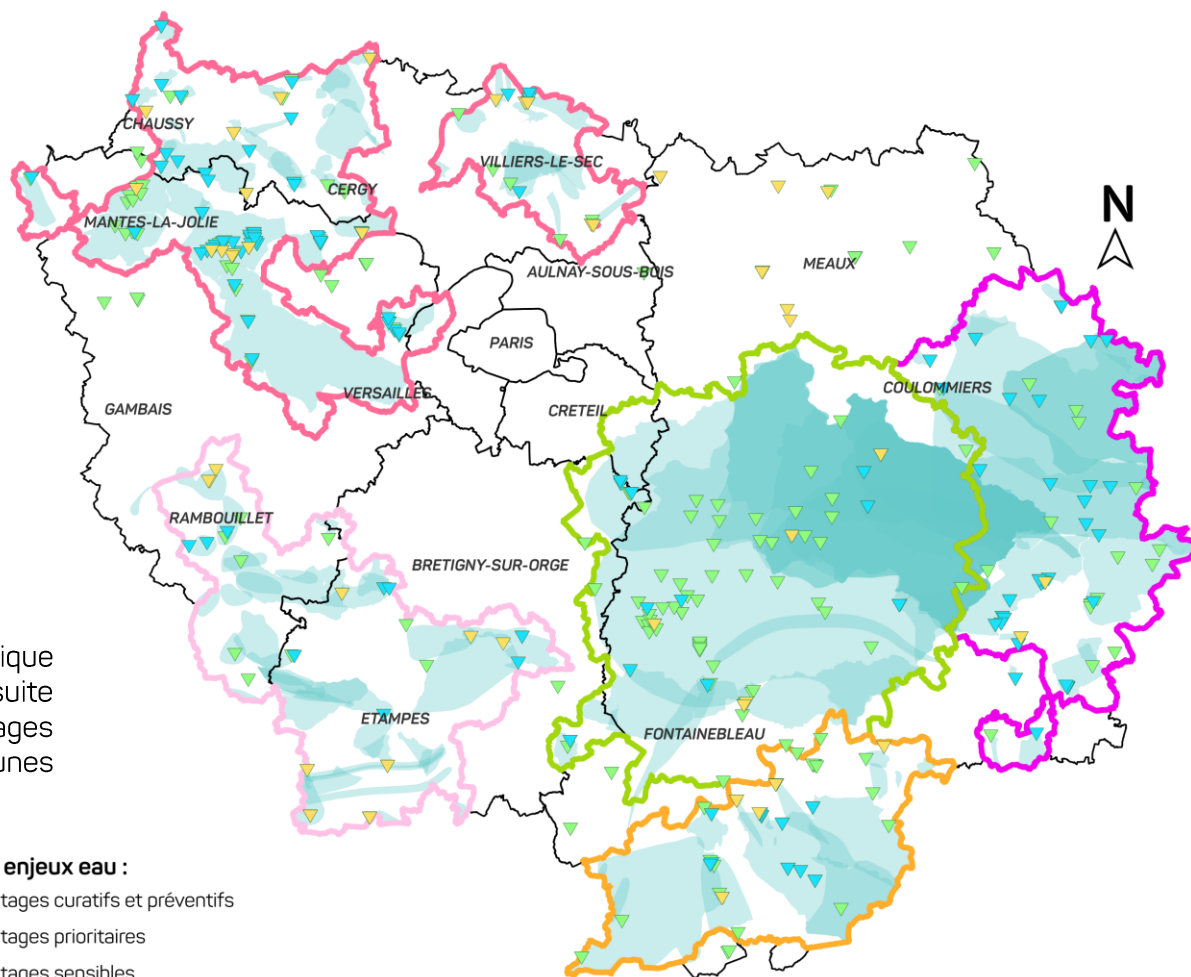
L'augmentation du nombre de communes s'explique par l'élargissement du périmètre des ZPA à la suite d'une mise à jour des Aires d'Alimentation de Captages en décembre 2025. Elle inclut quelques communes enclavées par souci de cohérence territoriale.

Zones Prioritaires d'Actions :

- Est Seine-et-Marne
- Sud Essonne – Sud Yvelines
- Fosse de Melun Vallée de l'Yerres
- Loing Lunain Sud Seine-et-Marne
- Vexin Nord Yvelines

Zones à enjeu eau :

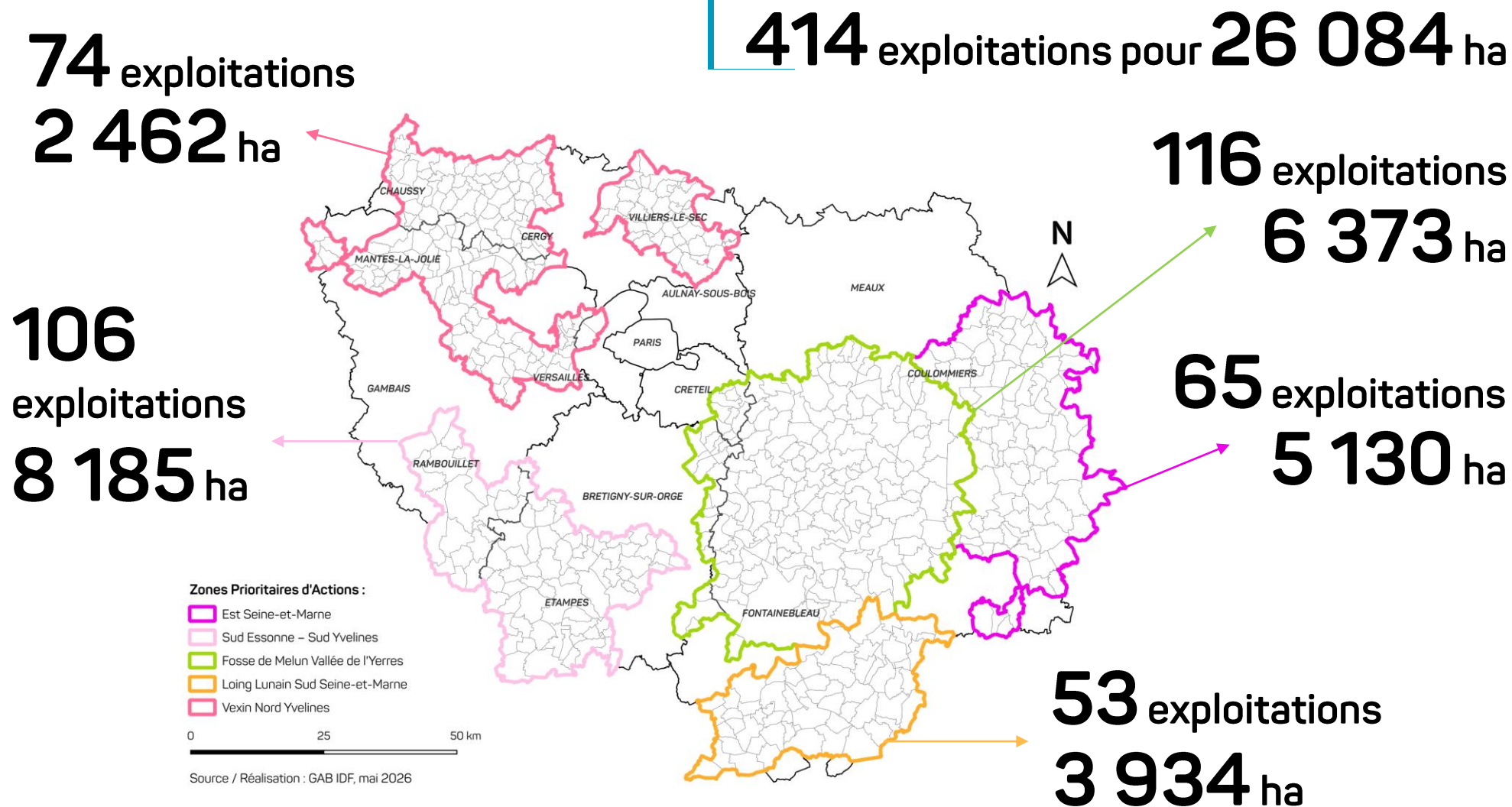
- Captages curatifs et préventifs
- Captages prioritaires
- Captages sensibles
- Territoire de l'Ancoeur
- Aires d'Alimentation de Captages (Source : AESN, décembre 2025)



Source : GAB IdF, AESN
Réalisation : GAB IdF, mai 2026



La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)





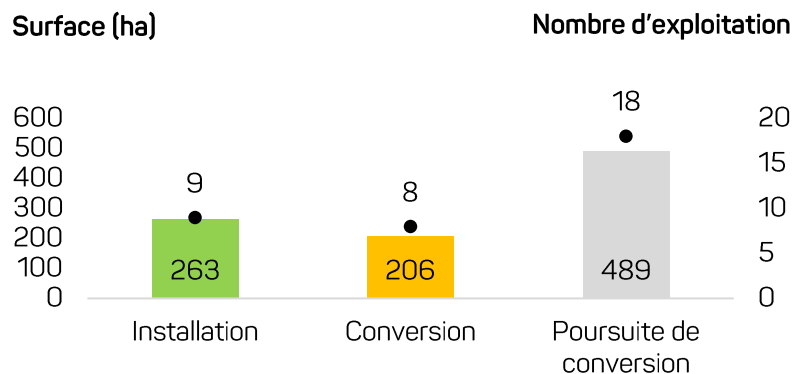
Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA

Mieux comprendre

On dresse, pour la 7^{ème} année consécutive, le portrait des nouveaux engagés et des poursuites de conversion sur les Zones Prioritaires d'Actions. Leur nombre et les surfaces liées ont augmenté par rapport à 2024. C'est marquant notamment pour les poursuites de conversion dont le nombre double et dont les surfaces triplent quasiment. C'est notamment dû à l'élargissement des ZPA en décembre 2025.

On note aussi pour 2025, l'arrêt sur les ZPA de 21 fermes (9 en grandes cultures, 8 en maraîchage, 2 en PPAM, 1 en arboriculture et 1 en viticulture). Cela représente 800,4 ha au total soit les 3/4 des arrêts et des surfaces attenantes de la région.

Nouveaux engagés et leurs surfaces sur les Zones Prioritaires d'Action (Source : GAB IdF, 31/12/2025)



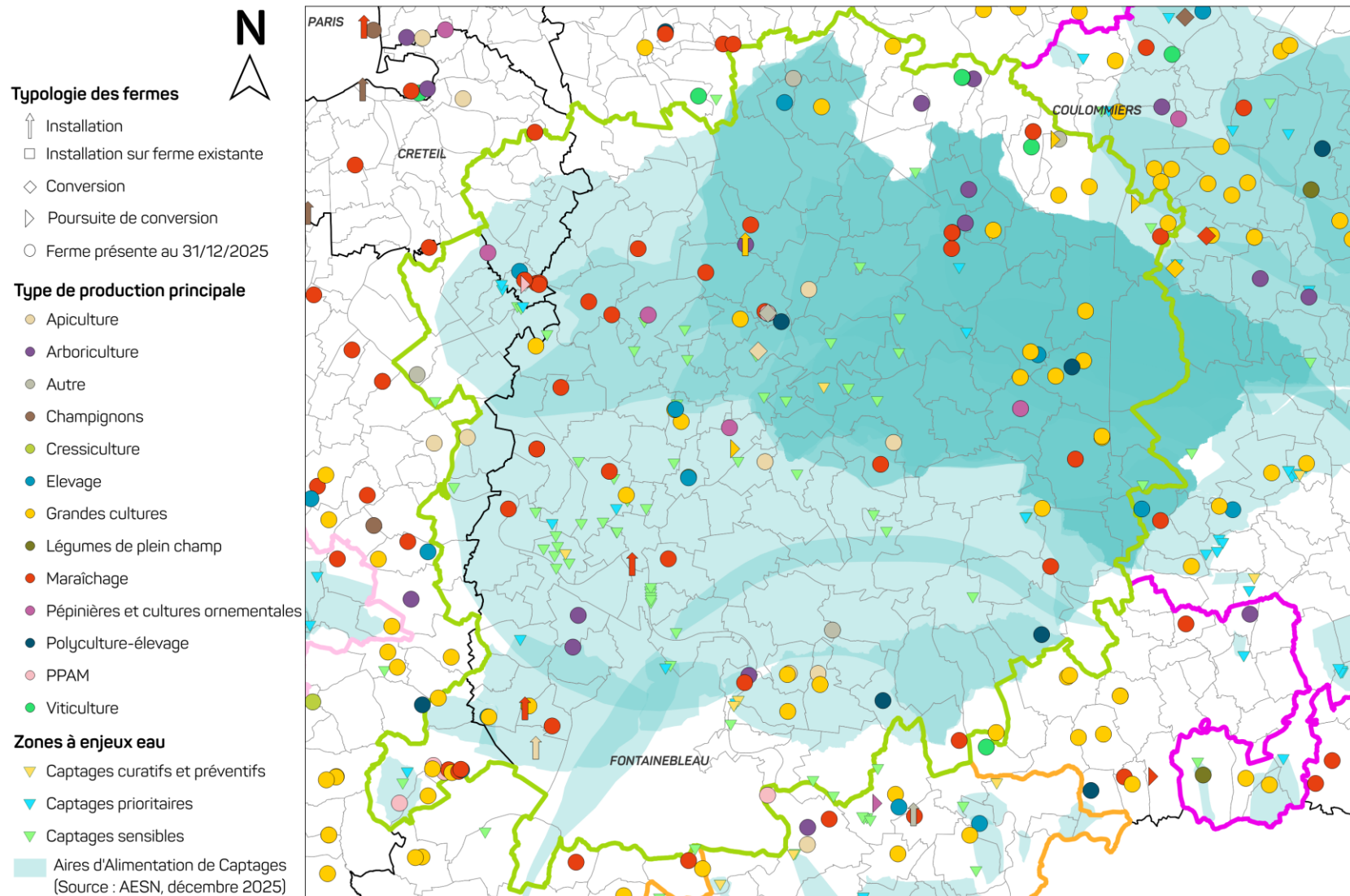
	Installations	Conversions	Poursuites de conversion
Légumes	4	3	4
Grandes cultures	3	3	7
Polyculture-élevage et élevage			4
Arboriculture et petits fruits			1
Apiculture	1	1	
Pépinières et Cultures Ornementales			1
Autres	1	1	1
Total	9 installations sur 263 ha	8 conversions sur 206 ha	18 poursuites de conversion sur 489 ha

Bilan sur ZPA	Installations	Conversions	Poursuites de conversion
	Part des nouveaux engagés	52,9%* 20,6% **	72,7%* 42,9% **
Part des surfaces engagées	98,6%* 36,9% **	80,4%* 27,1% **	68,3%* 27,1% **

Ces parts (*2025 et **2024) sont calculées par rapport à la totalité des nouveaux engagés et des poursuites de conversion pour rendre compte de la part représentée par les territoires d'actions des ZPA.



Fosse de Melun - Vallée de l'Yerres



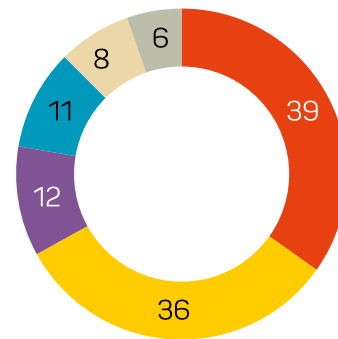


Fosse de Melun - Vallée de l'Yerres

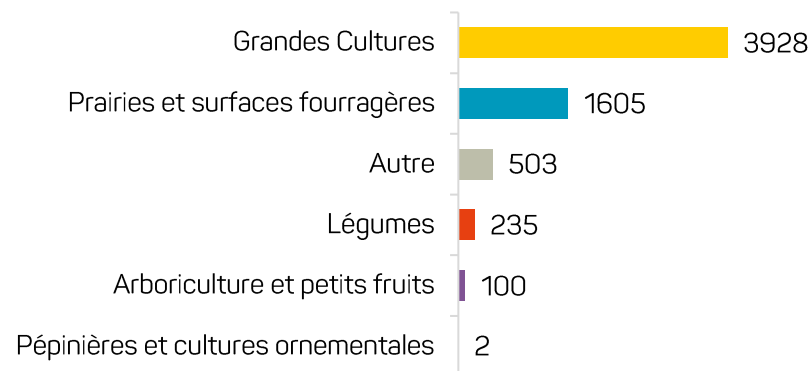
Exploitations engagées en AB sur la ZPA de la Fosse de Melun - Vallée de l'Yerres réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2025)

- Légumes
- Grandes Cultures
- Arboriculture et petits fruits
- Polyculture-élevage et élevage
- Apiculture
- Autre



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de la Fosse de Melun - Vallée de l'Yerres réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2025)



1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (116) et 2^{ème} en surfaces engagées en AB (6 373 ha).

La Fosse de Melun – Vallée de l'Yerres comprend...

28 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **116 exploitations**.

24,4 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **6 373 ha** (dont 30% en conversion).

6,6 % de la SAU engagée en AB, soit 6 373 ha engagés en AB sur les 96 837 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La ZPA de la Fosse de Melun – Vallée de l'Yerres a accueilli en 2025 :

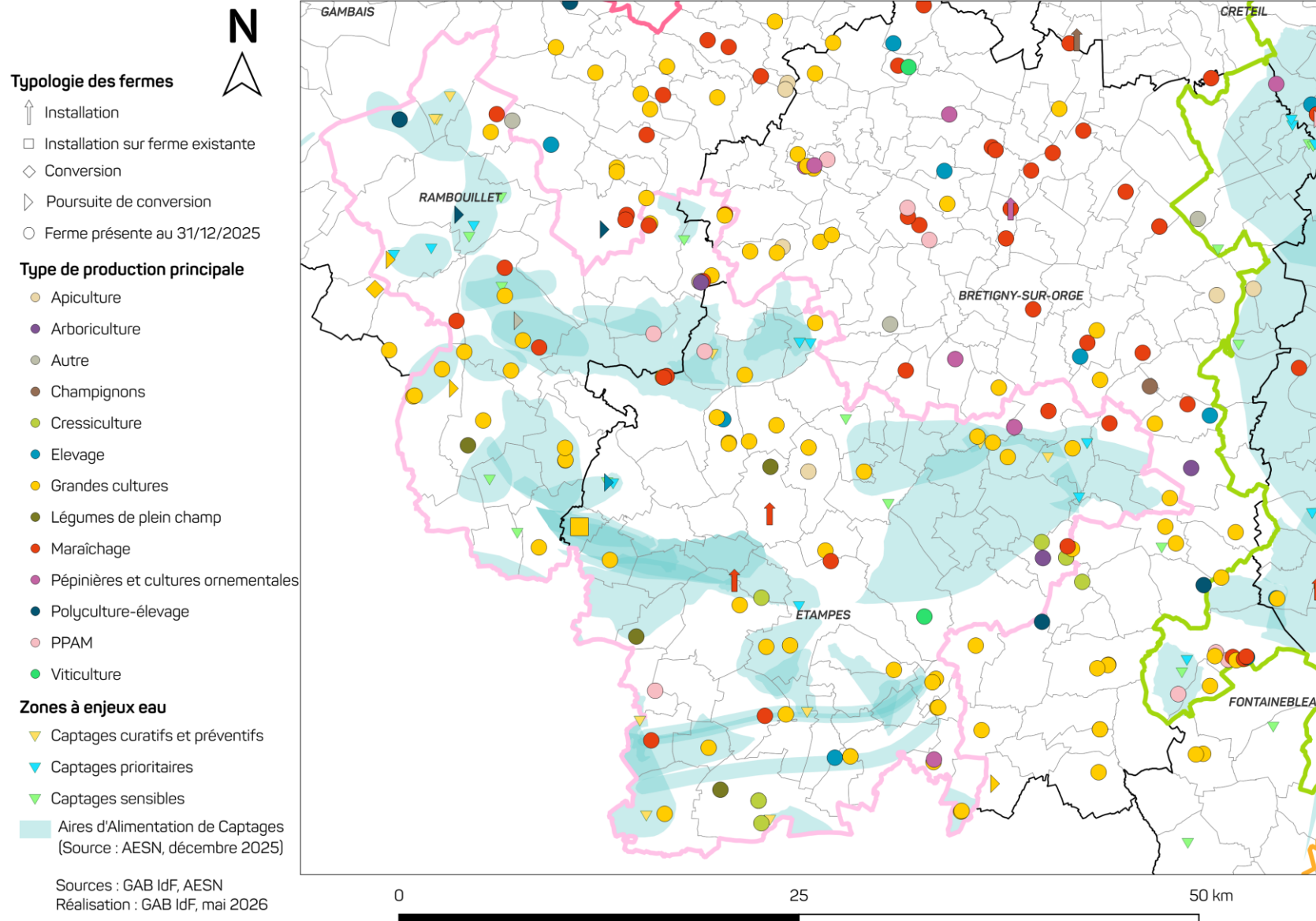
- 5 installations
- 2 conversions
- 4 poursuites de conversion

On note aussi 10 arrêts : 5 décertifications totales, 2 arrêts d'activité, 1 arrêt administratif et 2 dont les raisons sont inconnues.

Un travail est mené par le GAB IdF sur la Fosse de Melun en partenariat avec Veolia, Suez et le SEDIF, dans le cadre du programme "Terre et Eau 2025". Une action est également menée sur le territoire de l'Ancœur en partenariat avec AQUI'Brie.



Sud Essonne – Sud Yvelines



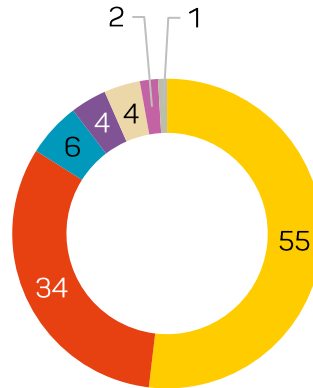


Sud Essonne – Sud Yvelines

Exploitations engagées en AB sur la ZPA du Sud Essonne – Sud Yvelines, réparties par type de production principale

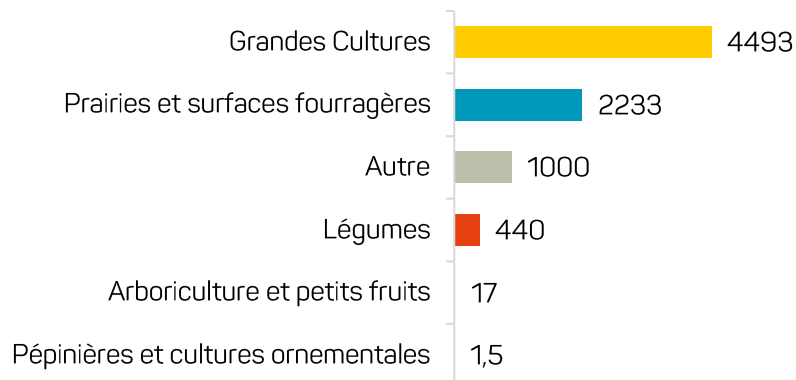
(Source : GAB IdF, 31/12/2025)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Apiculture
- Pépinières et cultures ornementales
- Autre



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA du Sud Essonne – Sud Yvelines, réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2025)



1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (8 185 ha) et 2^{ème} en nombre d'exploitations (106).

Le Sud Essonne – Sud Yvelines Sud-Essonne comprend...

25,6% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **106 exploitations**.

31,4% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **8 185 ha** (dont 27,8 % en conversion).

12,8% de la SAU engagée en AB, soit 8 185 ha engagés en AB sur les 64 097 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La ZPA du Sud Essonne – Sud Yvelines a accueilli en 2025 :

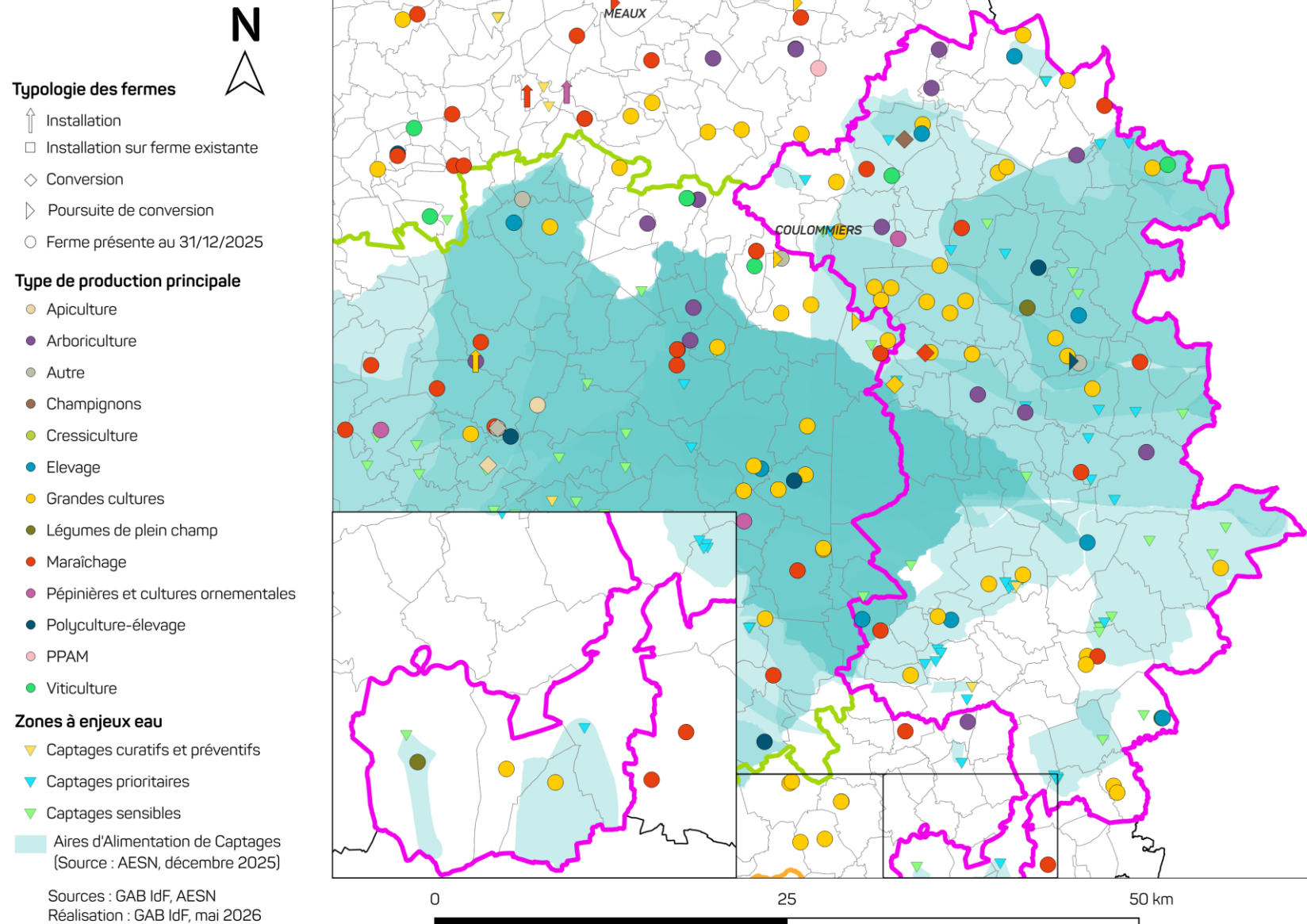
- 2 installations
- 1 installation avec la reprise de terres suite à un départ à la retraite
- 5 poursuites de conversion

On note aussi 4 arrêts : 1 décertification totale, 1 arrêt d'activité, 1 arrêt administratif et 1 départ à la retraite.

Un travail est mené par le GAB IdF sur le territoire en lien avec le SIARJA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Juine et de ses Affluents), le Syndicat de l'Orge, le Syndicat des Eaux Ouest Essonne, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, Rambouillet Territoires et les Parcs Naturels Régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français.



Est Seine-et-Marne

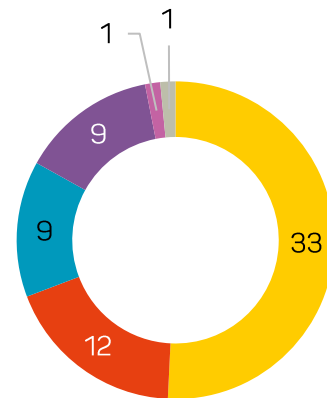




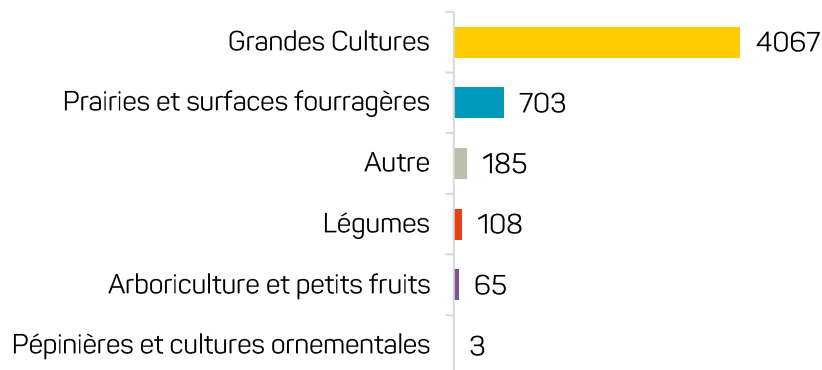
Est Seine-et-Marne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2025)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Pépinières et cultures ornementales
- Autre



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2025)



3^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (5 130 ha) et en nombre d'exploitations (65).

L'Est Seine-et-Marne comprend...

15,7 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **65 exploitations**.

19,7 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **5 130 ha** (dont 42,2% en conversion).

5,6 % de la SAU engagée en AB, soit 5 130 ha engagés en AB sur les 92 283 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La ZPA de l'Est Seine-et-Marne a accueilli en 2025 :

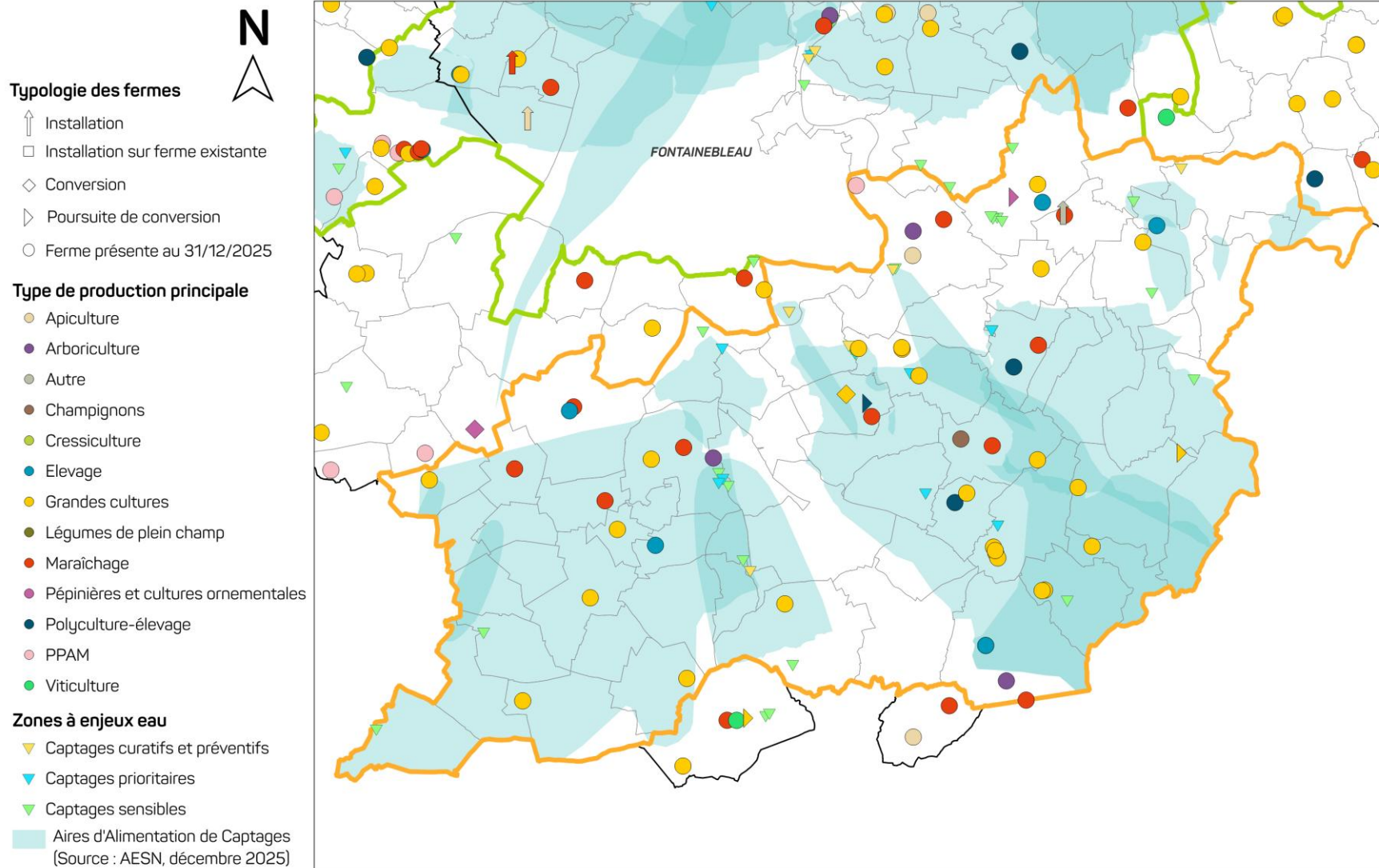
- 3 conversions
- 1 poursuite de conversion

On note aussi 3 arrêts : 2 décertifications totales et 1 départ à la retraite.

Des liens réguliers ont été établis avec le Syndicat des Eaux de l'Est 77 (S2E77) et avec Eau de Paris pour les AAC du Provenois.



Loing Lunain Sud Seine-et-Marne



Sources : GAB IdF, AESN
Réalisation : GAB IdF, mai 2026

0 25 50 km

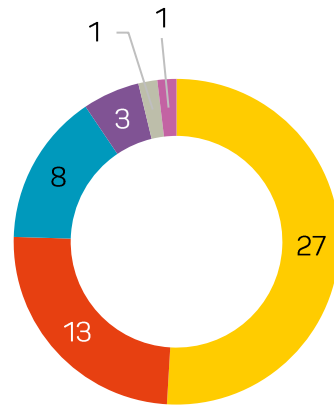


Loing Lunain Sud Seine-et-Marne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale

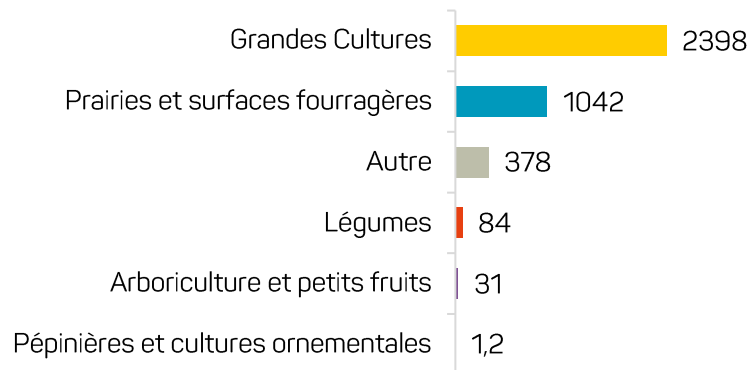
(Source : GAB IdF, 31/12/2025)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Apiculture
- Pépinières et cultures ornementales



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2025)



4^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (53) et en surfaces engagées en AB (3 934 ha).

Le Loing Lunain Sud Seine-et-Marne comprend...

12,8% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **53 exploitations**.

15,1% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **3 934 ha** (dont 57,6% en conversion).

9,2% de la SAU engagée en AB, soit 3 934 ha engagés en AB sur les 42 830 ha cultivés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Loing Lunain Sud Seine-et-Marne a accueilli en 2025 :

- 1 conversion
- 3 poursuites de conversion

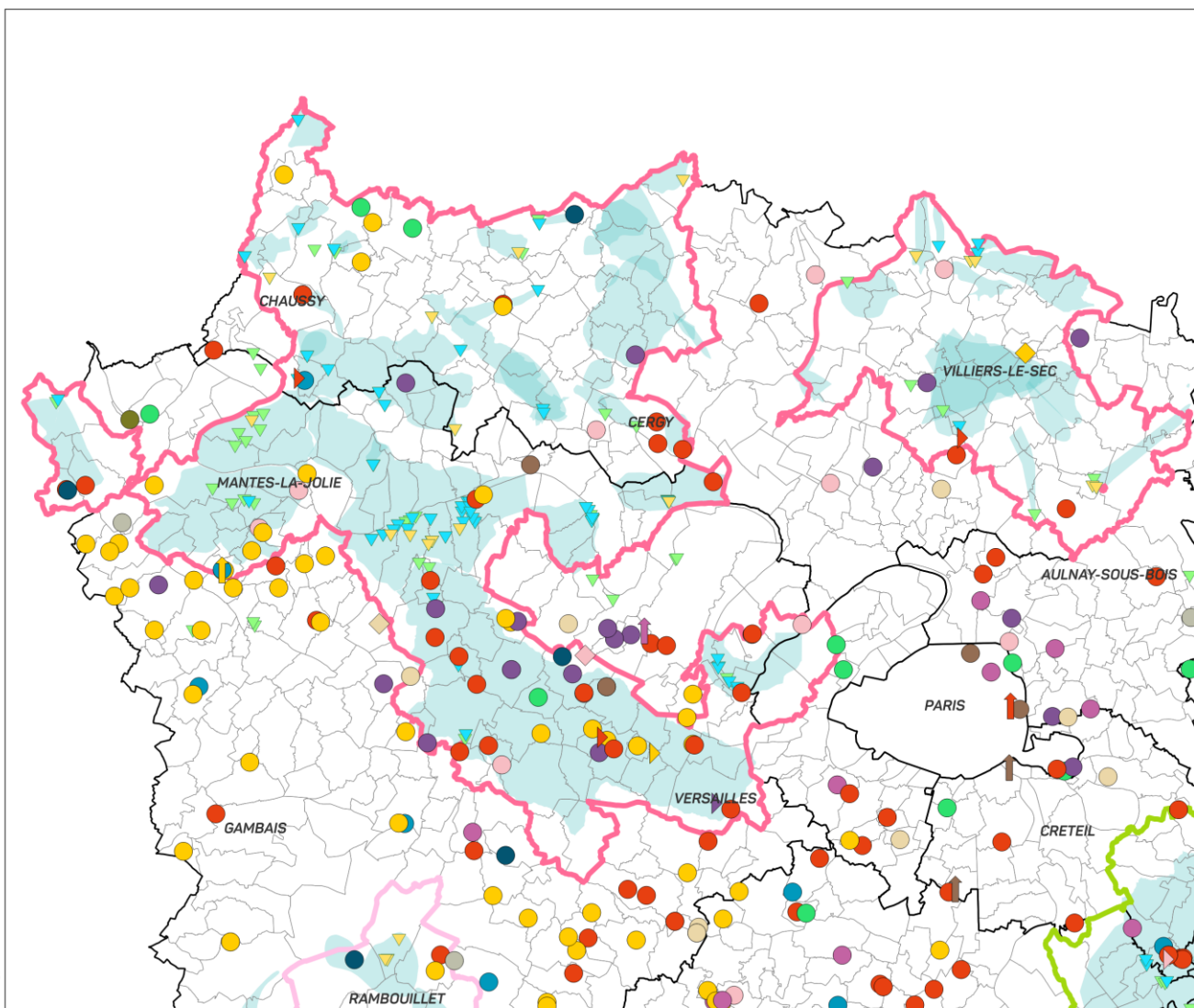
On note aussi 2 arrêts : 1 décertification totale et 1 arrêt d'activité.

Un travail est mené par le GAB IdF en lien avec la structure animatrice du territoire (Terre de Liens), ainsi qu'avec Eau de Paris.



Vexin Nord Yvelines

- Typologie des fermes**
- ↑ Installation
 - Installation sur ferme existante
 - ◇ Conversion
 - ▷ Poursuite de conversion
 - Ferme présente au 31/12/2025
- Type de production principale**
- Apiculture
 - Arboriculture
 - Autre
 - Champignons
 - Cressiculture
 - Elevage
 - Grandes cultures
 - Légumes de plein champ
 - Maraîchage
 - Pépinières et cultures ornementales
 - Polyculture-élevage
 - PPAM
 - Viticulture
- Zones à enjeux eau**
- ▼ Captages curatifs et préventifs
 - ▼ Captages prioritaires
 - ▼ Captages sensibles
 - Aires d'Alimentation de Captages (Source : AESN, décembre 2025)



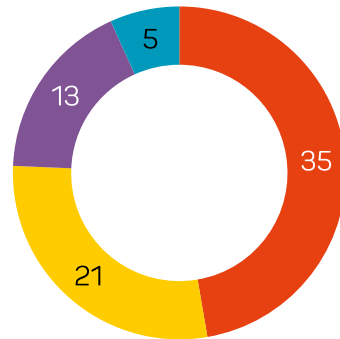


Vexin Nord Yvelines

Exploitations engagées en AB sur la ZPA du Vexin Nord Yvelines, réparties par type de production principale

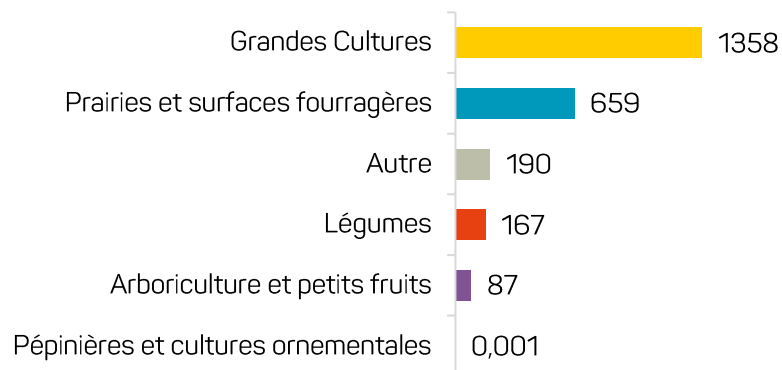
(Source : GAB IdF, 31/12/2025)

- Légumes
- Grandes Cultures
- Arboriculture et petits fruits
- Polyculture-élevage et élevage



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA du Vexin Nord Yvelines, réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2025)



5^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (74) et en surfaces engagées en AB (2 462 ha).

Le Vexin Nord Yvelines comprend...

17,9% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **74 exploitations**.

9,4% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **2 462 ha** (dont 13,1% en conversion).

7,5% de la SAU engagée en AB, soit 2 462 ha engagés en AB sur les 32 979 ha cultivés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Vexin Nord Yvelines a accueilli en 2025 :

- 1 installation
- 2 conversions
- 5 poursuites de conversion

On note aussi 2 arrêts d'activité.

Sur la ZPA du Vexin, le GAB IdF travaille étroitement avec plusieurs acteurs du territoire, notamment des syndicats d'eau tels que le SIEVAM ou le SIECCAO, mais aussi avec le PNR de Chevreuse, le Département des Yvelines ainsi que des associations locales, comme l'Association de la Plaine de Versailles.



• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs BIO d'Île-de-France

Vous êtes une collectivité, un gestionnaire de l'eau, vous souhaitez agir sur la qualité de l'eau de votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou pour discuter de vos projets.

Contacts

Bénédicte REBEYROTTE

Responsable du développement des territoires
b.rebeyrotte@bioiledefrance.fr – 06 37 93 83 40

Myriam RAFRAF

Chargée de mission observatoire, Référente formation
observatoire@bioiledefrance.fr – 06 82 57 27 00

Plus d'informations, www.bioiledefrance.fr

Réalisé avec le soutien de :



Etudes, conception et mise en page : Myriam RAFRAF - **Crédit Photos :** Equipe GAB IdF

Conditions de reproduction : la reproduction des informations contenues dans ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source « GAB IdF, Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Ile-de-France, chiffres 2025 ».